

Séance du 04 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre octobre à vingt heure, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 29 septembre 2017

Présents : Pascal THEVENOUX, Xavier ANGLEYS, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Matthieu ADELIN, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Séverine LANDRE, Michelle LATOUR, Didier MAURICE, Philippe SABOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Lionel BEAUPERE à Pascal THEVENOUX, Laurent TALON à Didier MAURICE, Amélie PEREIRA à Christophe RONGET.

Secrétaire de séance : Martine LUSTIERE

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2017.

A L'ORDRE DU JOUR

Résiliation du bail de l'hôtel restaurant « La Péniche » avec Monsieur BUNOUF

Suite à la demande de Monsieur BUNOUF pour la résiliation de son bail pour raison de santé importante, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, la cession de biens mobiliers appartenant à Monsieur BUNOUF en compensation des sommes dues à la commune et accepte de résilier le bail à la date du 4 octobre 2017 sans charges locatives entre le 1^{er} et le 4 octobre 2017.

Signature du bail de l'hôtel restaurant « La Péniche » avec Monsieur REPOUX

Après plusieurs rencontres avec Monsieur REPOUX, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter la candidature de Monsieur REPOUX pour la reprise de l'hôtel restaurant. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail à compter du 9 octobre 2017 avec Monsieur REPOUX ainsi que tous les documents se rapportant à son installation. Monsieur REPOUX sera présent dans les locaux de « La Péniche » à partir du 09 octobre pour préparer son installation en vue d'une ouverture fixée au 1^{er} novembre 2017. Il est convenu entre le Conseil Municipal et Monsieur REPOUX que le premier loyer sera appelé à parti du 1^{er} novembre 2017 pour le mois de novembre 2017.

Questions diverses

Mur de l'école : Suite à l'expertise réalisée le 20 septembre et d'un commun accord, un protocole amiable a été accepté entre la commune de Pierrefitte-sur-Loire et Madame MOGE représentée par Monsieur VIKTOROVITCH. La commune prendra à sa charge en lieu et place du mur tombé, la réalisation d'une clôture en grillage rigide avec pare-vue. Il restera au Conseil Municipal de décider de l'abattage ou non du sapin.

Zone PMR (Personne à Mobilité Réduite) au plan d'eau : Xavier ANGLEYS explique au Conseil Municipal que vers la mi-novembre, une commission viendra sur place pour la visite de installations PMR en vue de l'obtention du label « Tourisme et Handicap » (Ponton de pêche et sanitaire).